

OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT HERAULT LOGEMENT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du	30 mai 2023
Délibération N°	14
Date de la convocation	17 mai 2023
Objet	3.2 Bédarieux - Résidence Marcel Paul - Rétrocession de parcelles à la commune en vue de la création d'une aire de jeux

L'an deux mille vingt-trois le trente mai à quatorze heures

Le Conseil d'Administration de l'OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT HERAULT LOGEMENT convoqué par lettre individuelle, s'est tenu au siège de l'Office à MONTPELLIER sous la présidence de M. Vincent GAUDY, Président d'HÉRAULT LOGEMENT.

PRÉSENTS ou représentés :

MM. Vincent GAUDY, Auguste CHOMEL, Yves FERRANDO, Michel MEJEAN, Michel-Ange PARRA, Jacques RIGAUD, Daniel ROBEQUAIN, François VINCENT, Administrateurs, et MMES, Karine ANNEYA, Manar BOUIDA, Véronique CALUEBA, Christine MULA, Roselyne PESTEIL, Valérie REYNES, Administratrices

ABSENTS EXCUSES :

Alain COMBES,
Christophe DESTAING-SNIATECKI
Laure TONDON
Anne VAN DEN BROECK

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :

Clémence ARTIERES (pouvoir à M FERRANDO)
Régine ILLAIRE (pouvoir à MME CALUEBA)
Serge RABINEAU (pouvoir à M FERRANDO)
Nicole MORERE (pouvoir à M GAUDY)
Patricia WEBER (pouvoir à M GAUDY)

Accusé de réception en préfecture
034-273400010-20230530-20230530-14-PRO-DE
Date de télétransmission : 31/05/2023
Date de réception préfecture : 31/05/2023

Objet : 3-2 BEDARIEUX Résidence Marcel PAUL – Rétrocession de parcelles à la Commune en vue de la création d'une aire de jeux

Le 30 mai 2023

Le Conseil d'administration d'Hérault Logement s'est réuni en séance, le Président ayant constaté le quorum,

Vu la délibération n°02 du 19 novembre 2019 qui porte désignation du Directeur Général à compter du 1^{er} février 2020,

Vu les délibérations n°AD/010721/H/16, n°AD/230721/H/196 et n°AD/200921/H/22 du Conseil Départemental de l'Hérault fixant à 23 le nombre des administrateurs et la nomination de ses 13 représentants

Vu la délibération n°01 du 31 août 2021 et les délibérations n°02 du 19 octobre 2021 et n°03 du 29 mars 2022 qui modifient, pour partie, la délibération n°01 du 31/08/21.

Considérant la résidence Marcel PAUL (op 7601), mise en service en 1988,

Considérant le projet de création d'une aire de jeux par la commune de Bédarieux, au profit des enfants du quartier, établie en partie sur la parcelle cadastrale AK 439 appartenant à la commune de Bedarieux,

Considérant que pour simplifier l'implantation et la gestion de ces jeux, la commune de Bedarieux sollicite la rétrocession à titre gracieux des voiries et abords de la résidence Marcel Paul, faisant partie de la parcelle cadastrale AK 328,

Considérant qu'en outre la rétrocession de cette partie de parcelle permettra à la commune d'implanter un ralentisseur afin de garantir la sécurité des enfants et de gérer les bacs de poubelles collectifs,

Considérant la nécessité, pour ce faire, de rétrocéder au domaine communal une partie de la parcelle cadastrale AK 328 ne bénéficiant pas à l'usage unique des locataires de logements locatifs sociaux, en nature de voiries, réseaux et espaces verts,

Considérant qu'à cet effet, la parcelle AK 328 a fait l'objet d'une division parcellaire créant de nouvelles parcelles AK 554, 555 et 556. La partie de la parcelle AK 328 à rétrocéder à la commune porte les numéros 555 et 556 et la partie conservée par Hérault Logement porte désormais le numéro 554 comme présenté sur l'extrait cadastral ci-joint.

Le Président demande au Conseil d'Administration de bien vouloir se prononcer sur ce sujet

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide :

ARTICLE 1 :

D'autoriser la rétrocession à l'euro symbolique des parcelles AK 555 et 556 issues de la division de la parcelle AK 328, à la commune de Bédarieux

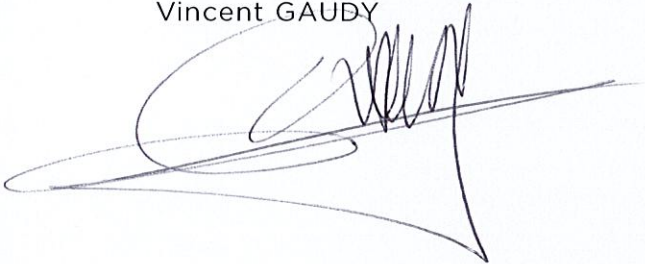
ARTICLE 2 :

D'autoriser Monsieur le Directeur Général à signer tout acte utile à ce sujet.

Certifie exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture et de sa publication,

Ont signé au registre, les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,
LE PRÉSIDENT DE L'OFFICE
Vincent GAUDY

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Vincent GAUDY', written over a horizontal line. The signature is stylized and somewhat abstract.